



**SAF**

**COMMENT LA FAMILLE REPRODUIT LES INEGALITES  
PATRIMONIALES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

***RENCONTRE AVEC LA SOCIOLOGUE CELINE BESSIERE***

En dépit de droits formellement égaux entre les hommes et les femmes et de l'accès par les femmes, via le marché du travail, à leur autonomie, l'inégalité de richesse entre les hommes et les femmes augmente.

Pendant plusieurs années, Madame Céline Bessière, professeur de sociologie à l'Université Paris-Dauphine, Membre senior de l'Institut Universitaire de France a enquêté avec Madame Sibylle Gollac, sociologue et chercheuse au CNRS sur les calculs, les partages et les conflits qui ont lieu au moment des séparations conjugales et des héritages avec le concours des professionnels du droit.

Elles ont étudié ce qui se joue au sein des familles, qui accumulent et transmettent le capital économique afin de consolider leur position sociale d'une génération à une autre. Céline Bessière viendra nous expliquer comment et pourquoi hommes et femmes n'occupent pas les mêmes positions dans les stratégies familiales de reproduction et n'en tirent pas les mêmes bénéfices.

Elle viendra nous partager le fruit de ses travaux autour de ses ouvrages :  
*Le genre du capital, comment la famille reproduit les inégalités*, ed. La Découverte, 2020,  
adapté également en BD : *Le genre du capital. Enquête sur les inégalités dans la famille*  
Dessin : Jeanne Puchol ; Scénario : Céline Bessière, Sibylle Gollac et Jeanne Puchol  
La Découverte / Delcourt, mai 2023

Cette réflexion s'adresse à tous et en particulier aux professionnels du droit de la famille (avocats, magistrats, notaires, greffiers, médiateurs, conciliateurs...) qui souhaitent s'interroger sur les biais à l'œuvre dans leur exercice.

**MERCREDI 5 FEVRIER 2025 - A PARTIR DE 18H**

**ORDRE DES AVOCATS DES HAUTS-DE-SEINE  
PALAIS DE JUSTICE DE NANTERRE  
SALLE NICOLE FONTAINE**

Animée par :

- Céline Bessière, professeur de sociologie à l'Université Paris-Dauphine,
- La section du SAF de Nanterre

SAF COMMUNICATION  
Organisme de formation n° 11 75 26 108 75

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères des décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004 du Conseil National des Barreaux.

Durée de la formation : 2 heures. Coût : gratuit

Pour valider cette formation, il sera indispensable de signer la feuille d'émargement à l'accueil.  
L'attestation vous sera remise ou adressée par mail.

Formation en présentiel, possibilité en visio pour les professionnels hors région parisienne

---

Bulletin d'inscription :

- par la toque NAN 700 ou
- par mail : [saf.nanterre@gmail.com](mailto:saf.nanterre@gmail.com)
- par lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfFCZoLIYoIZutjw6btW4vmzwEJcqXDKl2EyotFJtGGYMT-mA/viewform>

Nom  
N° de toque  
Téléphone

Prénom  
Adresse électronique  
Télécopie

- Visioconférence
- Présentiel